

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	25	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Seine-et-Marne

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 Mai à 18:00, le Conseil Syndical du SMEAPN - Eau Potable s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par mail aux membres du comité le 05/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été déposés sur le site du SMEAPN, le 05/05/2026.

Présents : M. PEUTOT Christian, Le président, Mmes : BRANDAO Alison, GORNES Laure, GROETZINGER Christine, MARCANDELLA Florence, MESSIAS Marinette, LISSA Daniel MM : BRIAND Thierry, CHAMOREAU Christophe, COURTOIS Pascal, DEROUARD Dominique, DESSIENNE Simon, DOS SANTOS David, DOUANNE Bruno, DOUINE Jean-Luc, DUMAY Jean Claude, COFRECES Segundo, JEULIN Fabrice, KINDERF Gilles, LABELLE Maxime, GUIMBARD Christophe, REMOND Thierry, TRAVERS-MOUSSINET Michel, VILLENEUVE Gregory, VIRON Hervé

Excusé : M RATIER François pouvoir M CHAMOREAU Christophe

Absent : M ORIGINE Thierry

Invité(s) : Mmes : BOISSY Véronique, Evelyne GUERPILLON MM : AUJARD Pascal, LAINE Pierre, PITREY Gino, KOTTELA Mathieu, DUMONCEAUX Joel, CARBONE Carlo

A été nommé(e) secrétaire : M BRIAND Thierry

EA2026_002 – APPROBATION DU CFU ANNEE 2025 - SMEAPN Eau Potable

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles Article L.2221-5 du CGCT et Article L.5212-1 du CGCT ;

Vu l'expérimentation puis la généralisation du Compte Financier Unique ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49 applicable au service ;

Vu le budget primitif 2025 et les décisions modificatives éventuelles ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 présenté par le Président ;

Après présentation du Compte Financier Unique 2025 au comité syndical, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation

- Recettes : 1 699 296.55 €
- Dépenses : 651 512.87 €
- **Résultat de l'exercice : 1 047 783.68 €**

Section d'investissement

- Recettes : 264 714.34 €
- Dépenses : 1 175 839.12 €
- **Résultat de l'exercice : - 911 124.78 €**

Résultats cumulés

- **Résultat global de clôture : 136 658.90 €**

Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice ;

Considérant que le Président s'est retiré au moment du vote conformément aux dispositions applicables ;

Sous la présidence du Vice-président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

DÉCIDE

- Article 1 :
D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget Eau Potable du SMEAPN
- Article 2 :
De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du comptable public.
- Article 3 :
D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Article 4 :
D'autoriser le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

A Nemours, le 11/05/2026

Le Président
M PEUTOT Christian
Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nemours
SMEAPN
43, quai Victor Hugo
77140 NEMOURS
Tel: 01 64 28 83 01
SIREN 938141926
APE 36.00Z

Secrétaire de séance
M BRIAND Thierry

